

ARRETE MUNICIPAL N° 2025_079
AUTORISANT UN COMMERÇANT A OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la ville de Monéteau,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la demande en date du 31 mars 2025 par laquelle M. ALKOC gérant du Café de la Poste sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur ALKOC, propriétaire de l'établissement « Café de la Poste » est autorisée à occuper le domaine public sur l'emprise du trottoir, devant son établissement – 7, rue de Seignelay, à usage de terrasse ouverte. La surface occupée est de 40 m².

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du 7 avril 2025 au 30 septembre 2025. Elle est personnelle, incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Mme le Maire, le commandant de la brigade de gendarmerie, la police municipale, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme le Maire de Monéteau
- M. ALKOC, Gérant du Café de La Poste
- Police municipale
- Services techniques

Fait à Monéteau, 2 avril 2025



Le Maire

Arminda GUIBLAIN